

BUREAU DU 19 OCTOBRE 2021 à Saint Côme du Mont (commune de Carentan-les-Marais)

Secrétaire de séance : Gérard TAPIN

DÉLIBÉRATION

B 2021/10 Commande publique – Marchés publics - Groupement de commande assurances - Convention constitutive de groupement de commandes conclu entre le syndicat mixte du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin et le syndicat mixte du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normandie

Le Bureau du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 19 octobre 2021 à la Maison du Parc à Saint-Côme-du-Mont (commune de Carentan-les-Marais), sous la présidence de Françoise LEROSIGNOL.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 12 octobre 2021 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

Étaient présents :

Avec voix délibérative

Pour le Conseil régional

Jean ANTOINE, Pascal MARIE, Marianne ROZET

Pour les Conseils départementaux

Benoît FIDELIN, Maryse LE GOFF, Martine LEMOINE, Françoise LEROSIGNOL, Hervé MARIE, Patrick THOMINES

Pour les Communautés de Communes

Anne HEBERT (CC Côte Ouest Centre Manche),

Pour les communes

Pierre AUBRIL (Sainte-Mère-Eglise), Jean-Michel GREEN (Isigny-sur-Mer), Laurent HUET (Saint- Sauveur-Villages), Aurélien MARION (Apeville), Yann MOUCHEL (Varenguebec), Jean-Marie POULAIN (Montsenelle), Gérard TAPIN (Marchésieux), Valérie TORTEL (Gorges)

Étaient excusés :

Pour le Conseil régional

Malika CHERRIERE, Valérie LAISNEY, Florence MAZIER

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude COLOMBEL (CC de la Baie du Cotentin), Mireille DUFOUR (CC Isigny Omaha Intercom)

Étaient également présents (Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin) :

Agnès ORANGE, Joëlle RIMBERT, Denis LETAN, Jean-Baptiste WETTON, François STREIFF, Jean-François ELDER

Soit un quorum de 20 membres sur 23.



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

B 2021/10 Commande publique – Marchés publics - Groupement de commande assurances - Convention constitutive de groupement de commandes conclu entre le syndicat mixte du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin et le syndicat mixte du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande

Contexte

Les articles L2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique offrent la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes qui ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation de contrats.

Une convention constitutive définissant les modalités de fonctionnement du groupement doit être conclue entre ses membres de manière à définir les missions de chacun.

En ce qui concerne la forme du groupement, le mandataire sera en charge de la procédure de passation. En revanche, l'exécution, notamment financière, du contrat sera assurée par chacun des membres du groupement.

Un groupement de commande est constitué entre le syndicat mixte du Parc naturel des Boucles de la Seine Normande et le Parc Naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin en ce qui concerne le renouvellement du marché de service d'assurances.

Le marché de service d'assurances concerne les dommages aux biens, les responsabilités, les véhicules à moteur et la protection fonctionnelle des agents et des élus.

Le groupement de commande est ponctuel et prévu sur la durée du marché.

Le coordonnateur du groupement est le PNR BSN représenté par son Président.

La convention entrera en vigueur à compter de sa signature par les parties et est prévue sur la durée du marché qui est de 4 ans soit jusqu'au 31/12/2024.

La convention est jointe en annexe.

Le Bureau du Parc après en avoir délibéré :

- **VALIDE** la proposition de convention constitutive de groupement de commande avec le PNR des Boucles de la Seine Normande ;
- **DONNE** mandat à la Présidente pour signer la convention et tous les documents s'y affèrent.

ADOPTÉ à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
Transmis en préfecture le 8 novembre 2021
Françoise LEROSSIGNOL
Présidente du Parc naturel régional
des marais du Cotentin et du Bessin

PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Villages Ponts d'Ouve - BP 137
Saint-Côme-du-Mont
50500 CARENTAN-LES-MARAIS
Tél. 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr